

Le 13/11/2018

**Objet : élaboration du PLU - réunion n°8 - présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (PPA).**

**Participants : R. Castin (maire), R. Tetaz (1° adjoint), C Niemaz (CM) , B. Jolivet (Agence 01), S. Antunes (EP SCOT), V. Trosselot (DDT01), F. Bron (Chambre agri 01), S. Moisan (agricultrice), C. Berger et MC. Riera (mairie d'Arboys), V. Burgos (Semcoda), V Biays (urbaniste).**

V. Biays expose l'avant-projet de PADD qui doit être présenté à la population au cours d'une réunion publique puis débattu au conseil municipal.

Les PPA présentes à la réunion valident les orientations du PADD, estimant que celui-ci est conforme à l'esprit de la loi et compatible avec le SCOT.

Synthèse des échanges :

- Les PPA valident le classement en «dent creuse» de l'espace non bâti au coeur de Brognin dans la mesure où il n'y a pas d'enjeux agricoles ou paysagers.
- Mettre à jour le périmètre patrimonial sur les plans du PADD.
- Préciser que 95% des surfaces agricoles de la commune sont cultivées en bio.
- Sur la carte de synthèse en fin de PADD, faire un zoom sur le chef-lieu.
- Faire une estimation des surfaces en dents creuse et en renouvellement urbain dans le paragraphe sur la consommation d'espace.
- La Chambre souhaite limiter la zone A «stricte» (non constructible) aux seuls espaces remarquables. Expliquer la justification de ce zonage dans le rapport de présentation.

Vincent BIAYS

